



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2021-2022
Le mardi 8 février 2022 à 19h via TEAMS
École aux-Quatre-Vents

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève »

ORDRE DU JOUR

	SUJETS	I/C/A	
1.	Ouverture de la séance		Présidente
2.	Prise des présences		Présidente
3.	Vérification du quorum		Présidente
4.	Période réservée au public (10 minutes maximum)		Présidente
5.	Adoption de l'ordre du jour	A	Présidente
6.	Adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2021	A	Présidente
7.	Information de la présidente	I	Présidente
8.	Étude des dossiers		
	<u>8.1 Dossiers de prise de décision</u>		
	8.1.1 Grille-matières	A	
	8.1.2 Mesures dédiées	A	
	8.1.3 Activités éducatives	A	
	8.1.4 Budget mise à jour	A	
	<u>8.2 Dossiers de consultation</u>		
	8.2.1 Semaine des Intervenants	C	
	8.2.2 Sondage en lien avec le projet éducatif	C	
	<u>8.3 Dossiers d'information</u>		
	8.3.1 Semaine de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022	I	
9.	Suivi régulier		
	9.1 <u>Comité de parents</u>	I	
	9.2 <u>Information du personnel enseignant</u>	I	
10.	Varia	I	
11.	Date de la prochaine rencontre : mardi 8 mars 2022	I	
12.	Levée de l'assemblée	A	

I = Information

C= consultation

A = approbation

Geneviève Pigeon, Présidente

Nathalie Girard, Directrice